

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 31 Mai 2017

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - CLEISS Cornélia - DORSCHNER Adrien - HARRER Rémy - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - M. SCHMITT Dominique

Absents excusés : HETZEL Valérie (procuration à HUCKENDUBLER René) - STENGER Simone (procuration à RUCH Marc) - PFISTER Monique (procuration à BEYER Nathalie) - TRUNK Claude

Absent non excusé : Mme SCHMITT Dominique -

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation Comptes rendus 20/12/2016 et 30/01/2017 - 27/03/2017 - 11/04/2017
- 2°) MAM - Maison d'assistantes Maternelles
- 3°) Ouverture d'un accueil périscolaire
- 4°) Demande pour local professionnel - rue principale
- 5°) Arbre à livres
- 6°) Divers

Décisions prises :

1°) **APPROBATION COMPTES RENDUS 20/12/2016 ET 30/01/2017 - 27/03/2017 - 11/04/2017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve les comptes rendus des séances du 20 décembre 2016 et du 30 janvier 2017 - 27 mars 2017 - 11 avril 2017.

2°) **MAM - MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Deux représentantes des personnes voulant créer une MAM (Maison d'assistantes maternelles) sur la Commune de Wimmenau ont assisté à ce point et ont présenté leur projet. Les différentes pistes de locaux ont

été évoquées et discutées. Les propositions à l'étage du moulin à huile ou celle de la maison 47 rue principale

n'ont pas été retenues. Une nouvelle implantation est envisagée, à savoir l'aménagement de l'étage de la Mairie, sous réserve de validation par la CAF et après étude des coûts d'aménagement.

3°) OUVERTURE D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Maire informe les conseillers sur l'avancée de ce dossier. Le Conseil Municipal décide l'ouverture du périscolaire pour la rentrée 2017/2018 et crée les postes de

- Directeur, titulaire du BAFD pour 22 h 60 par semaine (temps annualisé)
- Animateur (trice), titulaire du BAFA pour 8 h 53 par semaine (temps annualisé)
- Animatrice, poste réservé à Manon PONSING DE SANTIS, sous contrat aidé actuellement, inscrite à la formation BAFA, pour 19 h 21 par semaine (temps annualisé).

Sachant que le périscolaire fonctionnera réellement pendant 36 semaines dans l'année.

Le maire est autorisé à :

- embaucher le personnel nécessaire
- louer les locaux nécessaires
- trouver un traiteur pour la livraison des repas.

Les inscriptions se feront à la fin du mois d'août.

4°) DEMANDE POUR LOCAL PROFESSIONNEL – RUE PRINCIPALE

Le Maire informe les Conseillers qu'une proposition d'achat du terrain, situé rue principale, issu de la vente des héritiers de M. ELSASS Michel, lui a été faite. Après discussion, le Conseil Municipal (1 abstention) décide de ne pas vendre ce terrain.

4°) ARBRE A LIVRES

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'offre faite par M. HELMLINGER de Wimmenau pour l'implantation d'un arbre à livres devant la Mairie et décide de ne pas y donner suite.

DIVERS

- M. DEININGER fait un point sur les travaux de voirie « Route de Bitche » et les Conseillers l'autorise à engager la Commune pour l'éclairage public à poser. Un courrier a été adressé aux riverains concernant la problématique des rejets directs d'eaux pluviales sur le domaine public.
- Le Maire signale que la climatisation à l'école maternelle est défectueuse, que l'intervention des réparateurs est en cours.
- M. HUCKENDUBLER fait un point sur le réseau câblé, suite à l'arrêt d'exploitation des ETS FISCHER d'Ingwiller.
- Le bureau de vote pour le 1^{er} Tour des élections législatives a été constitué.
- Les élèves du collège ont envoyé une carte postale de leur classe de mer, en remerciement de la participation de la Commune à ce voyage.

Wimmenau, le 08 juin 2017

Le Maire
Marc RUCH